
Information sur les décisions prises par le Conseil municipal lors de la séance du 26 septembre 2023

Lors de cette séance, le Conseil municipal a accepté les délibérations suivantes :

- Par 15 oui et 4 abstentions, le Conseil municipal a accepté la délibération 23-16 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude complémentaire de 820'000 F destiné au projet de rénovation, transformation et agrandissement du site de « l'épicentre », sis chemin de Mancy 61, parcelle N° 4489 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive ;
- Par 18 oui et 1 abstention, le Conseil municipal a accepté la délibération 23-17 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 232'000 F, destiné à la rénovation de la cage d'escalier du bâtiment N°5245, situé sur la parcelle N°9000 de la commune de Collonge-Bellerive, sis route de Thonon 152C, propriété de la commune de Collonge-Bellerive ;
- A l'unanimité (19 oui), le Conseil municipal a accepté la délibération 23-18 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 295'000 F, destiné à l'équipement des Points de Rassemblement d'Urgence (PRU) prévus à l'école de Vézenaz et à l'école de Collonge, cycle élémentaire, ainsi qu'un équipement de secours pour la mairie.

Le dernier jour du délai référendaire pour ces délibérations est fixé au 13 novembre 2023.

Lors de cette séance, le Conseil municipal a accepté la résolution suivante :

- A l'unanimité (19 oui), le Conseil municipal a accepté la résolution 23-06 destinée à autoriser la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie à contracter un emprunt à concurrence de 3'000'000 F pour financer des travaux complémentaires d'assainissement dans le cadre de la viabilisation du secteur La Pallanterie-Sud

Lors de cette séance, le Conseil municipal a accepté la motion suivante :

- Par 18 oui et 1 non, le Conseil municipal a accepté la motion 23-03 « Pour la sécurité des cyclistes ».

Les textes de ces décisions peuvent être consultés sur les panneaux d'affichage officiels de la commune ou à la Mairie.
